

NOTICE D'INFORMATION POUR TOUS LES ADHERENTS

de la BONNE ENTENTE SALLOISE

INSCRIPTIONS

La saison débute à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Le prix de la cotisation est établi lors de l'Assemblée Générale soit 20 € actuellement.

Pour les nouveaux adhérents, les inscriptions sont validées par le bulletin d'adhésion complété, daté et signé dont vous trouverez un exemplaire en pièce jointe et par le paiement de cette cotisation. Ce bulletin est à remplir uniquement par les nouveaux adhérents ou par les anciens qui ont modifié leurs coordonnées.

ACTIVITES

Votre inscription vous donne accès gratuitement à toutes les activités hebdomadaires proposées par la BES, sauf pour les activités gérées par un professionnel diplômé.

De plus dès votre adhésion vous recevrez régulièrement, **par mail**, toutes les propositions d'activités, payantes ou non, proposées par la BES : sorties sportives et/ou culturelles, des voyages, des mini-séjours, des soirées dansantes, des soirées « repas partagé »....

La BES offre l'apéro, le vin et le pain pour les soirées gratuites de type « **Repas partagé** » qui sont réservées exclusivement aux adhérents et à leur famille (non-adhérent 5€/pers.). Elle s'occupe de la décoration, nappes, serviettes et de la sono et lumières. Pour ces soirées chacun apporte son couvert complet et un plat (salé ou sucré) à indiquer lors de l'inscription.

INSCRIPTIONS AUX DIFFERENTES ACTIVITES


Si vous êtes intéressés par une activité, vous ne pouvez-vous inscrire que **lorsque les secrétaires ont transmis l'information**. Il vous suffira de cliquer sur le lien qui accompagne la proposition, de remplir le formulaire, l'envoyer. De suite une fenêtre s'ouvre vous indiquant que nous avons bien pris en compte votre inscription puis vous recevrez un mail de confirmation. Si le nombre maximum de participants est atteint, vous serez inscrits sur liste d'attente. Régulièrement nous faisons appel à cette liste si désistement.

Ensuite il faut choisir un mode de paiement :


EN PRIORITE PRIVILIGIEZ LE VIREMENT POUR LE REGLEMENT DES ACTIVITES

- **Virement** directement sur le compte bancaire de la BES en indiquant le **nom de la sortie ou voyage** dans le motif du virement.

RIB n°1 à utiliser pour les différentes activités BES :

 BANQUE POPULAIRE DU SUD	Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.			
Titulaire du compte/Account holder ASS BONNE ENTENTE SALLOISE CHEZ MADAME VENTALON MARIE 20 RUE DES MOULINS 11110 SALLES D AUDE				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1660 7003 0578 2214 8538 889				
BIC (Bank Identification Code) CCBPFRRPPPG				
Code Banque 16607	Code Guichet 00305	N° du compte 78221485388	Clé RIB 89	Domiciliation/Paying Bank BPS COURSAN
<small>édité le 16/08/2024</small>				

RIB n°2 à utiliser **UNIQUEMENT** pour le paiement des **voyages** organisés par **Agence** :

 BANQUE POPULAIRE DU SUD	Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.			
Titulaire du compte/Account holder ASS BONNE ENTENTE SALLOISE BES - VOYAGE AGENCE CHEZ MADAME VENTALON MARIE 20 RUE DES MOULINS 11110 SALLES D AUDE				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1660 7003 0568 2217 1044 394				
BIC (Bank Identification Code) CCBPFRRPPPG				
Code Banque 16607	Code Guichet 00305	N° du compte 68221710443	Clé RIB 94	Domiciliation/Paying Bank BPS COURSAN
<small>édité le 02/09/2024</small>				

- **Exceptionnellement par chèque** à déposer chez la trésorière **Marie-Christine Ventalon** au 20, rue des moulins -11110 SALLES D'AUDE en rajoutant sur l'enveloppe le nom de la sortie.

Pour les règlements de mini-séjours ou des voyages, un échancier de paiement peut vous être proposé.

En revanche, la **totalité** des chèques sera déposée dès l'inscription et le 1er chèque de 30% sera encaissé à l'inscription. Ils seront **tous datés du jour de leur conception**, vous devrez noter au dos de chacun le mois d'encaissement.

Pour l'ordre de tous vos chèques vous noterez simplement : **Bonne entente salloise**

Dans tous les cas, votre participation ne sera validée qu'à la réception de votre paiement.

ASSURANCES

Quelques informations concernant les assurances de la BES :

La BES a souscrit auprès de la SMACL les assurances responsabilité civile, assistance aux personnes, rapatriement, protection juridique et multirisques.

- Lors de nos activités hebdomadaires, nous avons souscrit une assurance multirisque auprès de la SMACL pour tous nos adhérents.
- Pendant les mini-séjours, journées ou voyage de fin de saison organisés par la BES, vous êtes assurés par la SMACL.

En aucun cas, l'association ou ses membres ne devront souffrir d'un quelconque coût financier relatif à une annulation.

Toute **annulation d'inscription** ne pourra donner lieu à remboursement de la part de la BES que dans 2 situations :

- soit remplacement par une autre personne volontaire
- soit dans la limite des sommes non facturées ou remboursées à la BES par le prestataire **si** cela n'engendre aucune conséquence pour les autres participants (perte de gratuité, augmentation du coût final pour les participants).

En revanche, libre à chacun de souscrire une assurance personnelle annulation si vous le souhaitez auprès de votre assureur.

En cas d'accident lors d'une de nos sorties voici le n° Assistance SMACL à contacter :



- Lors des voyages organisés par une agence de voyage, les assurances sont incluses par l'agence dont l'annulation. Ce sont, alors, les conditions spécifiques de cette assurance qui s'appliqueront.

Pour plus d'infos vous pouvez consulter à tout moment le site de la BES :

<http://www.la-bonne-entente-salloise.fr>